

## **SEANCE DU 01 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix huit le premier février à vingt heures, le Conseil Municipal de Laguéprie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES, Annick IGLESIAS, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC, Christopher BALDWIN, Frédéric SEMPER, Geneviève LEGRAND, Sandrine CROS (pouvoir à Mme IGLESIAS).

Convocation du 25 janvier 2018.

-Avant de passer à l'ordre du jour, à la demande de Mme le Maire, M. Benjamin Follain présente le projet d'asinerie que sa compagne Vinciane Sobry et lui-même envisagent d'installer sur environ 5 hectares de l'ancienne ferme Maurel.

Ils prévoient d'élever 5 ânes afin d'organiser des balades et diverses activités sur le principe de l'asinothérapie. Une ludothèque serait installée pour les enfants.

Ils habiteraient provisoirement dans une yourte en attendant la construction de leur logement.

Ils se donnent 5 ans pour rentabiliser leur projet, Mme ROUMIGUIERES estime que ce délai est beaucoup trop court.

M. HEBRARD demande de ne pas commettre les mêmes erreurs, M. Gautun a acquis un terrain pour une extension jamais réalisée, M. Semper a acheté un bâtiment qu'il devait démolir afin de bâtir quelque chose de nouveau mais cela n'a pas été fait.

M. BOUYSSIERE souhaite connaître les activités antérieures de M. Follain et de Mme Sobry.

M. Follain a effectué des études de sociologie puis d'urbanisme, il s'intéresse à la musique et à la danse, il aimerait mettre en place des activités pédagogiques sur les énergies renouvelables. Sa compagne est kinésithérapeute depuis 7 ans, elle souhaite pratiquer autrement en intégrant des activités pédagogiques sur les plantes aromatiques.

Ils ont réalisé une étude de marché sommaire, M. BOUYSSIERE veut savoir ce qu'ils feront si leur projet ne fonctionne pas. M. Follain et Mme Sobry garderaient les ânes et feraient uniquement des activités à la demande, en parallèle ils reprendraient leurs anciennes professions.

Mme le Maire rappelle que M. Bonvoisin de la Communauté de Communes suit leur projet. M. Follain explique qu'ils ont déjà un apport personnel pour l'acquisition du terrain et l'installation de la yourte, ils ont l'intention de solliciter un financement participatif pour le reste du projet.

-Après cet exposé, c'est au tour de MM. Yves Lalanne, président de Citrus et Christophe Laurens, délégué régional de Citrus de présenter leur projet.

D'abord, M. Lalanne explique l'origine de leur association qui résulte d'une volonté de paix dans le monde après la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, avec la création de « Solidarités Jeunesses ». Il s'agissait de faire se rencontrer les gens pour « faire ensemble », d'où le concept de chantiers internationaux avec des volontaires de tous pays. Il existe actuellement en France, 8 délégations dont Citrus en Midi-Pyrénées.

Huit à dix volontaires « long terme » (environ 1 an) sont présents à la Maison des Compagnons.

M. Lalanne rappelle les actions de l'association :

-restauration de la maison du fils à l'ancienne ferme Maurel de 2009 à 2012 afin d'installer les bureaux de Citrus

-agrandissement de 2014 à 2018 pour créer une cuisine et une salle de réunion à l'étage.

Ces actions ont bénéficié du soutien financier de la commune à hauteur de 15 000 € par an.

-création d'une mare paysagère pour l'arrosage du jardin pédagogique

-bogue ta bogue au Puech haut qui organise des activités pour les adolescents

-espace de vie sociale (EVS) pour des rencontres entre les volontaires et les habitants (organisation en 2017 d'une journée citoyenne).

L'assemblée générale de Citrus aura lieu le 24 mars. L'association bénéficie d'un budget annuel de 280 000 €, elle a accueilli 800 bénévoles à la Mayounelle depuis 2009. Les chantiers d'insertion ont aidé 51 bénéficiaires dont 13 de Laguépie entre 2009 et 2017.

M. Laurens présente le prochain projet de Citrus qui va porter sur la restauration de la ferme afin d'y installer un centre d'accueil international. Ils ont pris contact avec M. Boyer, architecte à Saint Antonin. Ce projet consiste à créer au rez-de-chaussée une buanderie, un foyer et un studio pour le chargé d'accueil ainsi que 3 chambres à l'étage, plus un rehaussement de la partie Est.

M. BOUYSSIERE demande quel sera le coût de cette opération.

Un million d'euros en travaillant avec des artisans locaux sur environ 10 ans (soit 3 tranches de 3 ans). Citrus compte aussi sur l'aide précieuse de M. Jean-Claude Garrigues.

## **Ordre du jour :**

### **I-Vote du compte rendu de la séance du 14 décembre 2017 :**

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

### **II-Délibération vente terrain ancienne ferme Maurel :**

Mme ROUMIGUIERES vote contre, elle estime qu'il est inutile de vendre 5 hectares pour y installer 5 ânes, il existe des projets plus utiles et plus intéressants. Mme le Maire rappelle qu'il s'agit du 5<sup>ème</sup> projet proposé, les précédents n'ayant pas abouti.

Mme IGLESIAS (+ procuration de Mme CROS) vote contre aussi mais à cause des nuisances pour le voisinage

MM. BOUYSSIERE et GARRIGUES s'abstiennent, la vente est donc votée à la majorité des membres présents (4 pour, 3 contre, 2 abstentions).

**Délibération reçue à la Préfecture le 15 février 2018.**

### **III-Délibération travaux centre de loisirs :**

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a changé de fournisseur de gaz. Lors du changement de citerne, ils ont trouvé l'ancienne fosse septique, la citerne sera finalement installée à la place de l'ancienne.

A la demande des services de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), il est nécessaire de réaliser des travaux de rénovation du centre de loisirs. Le montant de ces travaux s'élève à 25 369,43 €. Nous allons solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département et de la Région.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des présents.

**Délibération reçue à la Préfecture le 02 février 2018.**

#### **IV-Délibération investissements 2018 :**

En 2018, il est prévu :

- la réalisation de travaux de voirie : 30 000 €
- l'achat de véhicules : 20 000 €
- des travaux à l'escale guépienne : 11 294 €
- l'achat d'un groupe électrogène pour les ateliers + divers : 1 327 €
- la restauration du retable de Puech Mignon : 30 907 €
- les travaux de rénovation du centre de loisirs : 25 369,43 €
- le changement des lampes d'éclairage public : 25 000 €
- l'installation d'un porte canoë kayak et d'un parcours de santé dans le cadre du Pôle de Pleine Nature : 10 000 €
- l'aménagement de la baignade : environ 5 000 € de jeux et 5 000 € de pelouse, le reste n'étant pas encore chiffré.

Il faudra aussi sécuriser la descente du Puech Haut, terminer les travaux des murs du cimetière et l'aménagement de l'office de tourisme (peintures à finir).

**Délibération reçue à la Préfecture le 07 février 2018.**

Nous attendons le versement de subventions : 20 000 € de voirie, 150 000 € pour l'office de tourisme, 38 000 € pour l'escale, 3 422 € pour la baignade, 30 000 € du contrat d'équipement, 11 200 € pour l'éclairage public, 5 000 € pour les peintures de Puech Mignon, 18 900 € pour le retable...

#### **V-Achat de véhicules :**

Nous allons acheter un camion benne Iveco pour 11 500 € HT, un véhicule Citroën Berlingo pour 3 500 € HT et peut-être une remorque supplémentaire pour le transport des tables et chaises.

En ce qui concerne l'aménagement de la baignade, il est prévu de monter la zone de baignade c'est-à-dire décaler toute la structure bois contre le mur de chez Mme Schuster. Les marches seraient supprimées, il est envisagé de créer une rampe d'accès pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Afin d'obtenir le label pavillon bleu, il est nécessaire d'avoir un lieu réservé au PMR. Il faut déposer une demande de déclaration préalable et solliciter des subventions. Il n'y aura plus de possibilité de stationner car nous allons ajouter de la moquette.

Il faudrait peut-être instaurer des arrêts minute pour empêcher les voitures tampons et favoriser l'accès aux commerces (boulangerie...).

#### **VI-Annulation délibération Droit de Préemption Urbain :**

Dans sa séance du 14 décembre, le Conseil Municipal avait instauré un DPU (Droit de Préemption Urbain), or nous n'avons plus le droit, c'est la communauté de communes qui est devenue compétente suite à l'instauration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

En fait, la commune a perdu cette compétence depuis le 5 novembre 2012 lors du vote pour l'élaboration d'un PLUi. La délibération du 14 décembre 2017 est annulée.

## **Délibération reçue à la Préfecture le**

### **VII-Questions diverses :**

#### **VII-1-Projet accessibilité mairie :**

Nous avons demandé un devis pour déplacer le transformateur EDF sur le quai de l'Aveyron. Le coût des travaux s'élève à 73 000 €, Mme le Maire a refusé. Elle va solliciter Claire Vassal afin de réaliser quelque chose de simple.

#### **VII-2-Grands sites d'Occitanie :**

M. MAGES informe l'Assemblée de la mise en place de grands sites par territoire, il y aurait un pôle comprenant la Communauté de Communes, Najac et Villefranche.

Un appel à projets sur le tourisme a été lancé. Pour notre commune, cela concernerait le bâtiment de Citrus, l'aménagement de la baignade et un aménagement pour clôturer l'Escale.

Il faut d'abord devenir grand site, sachant qu'il n'y aura que 17 sites retenus par la commission du Conseil Régional. La réponse sera donnée en avril. On ne connaît pas le montant des aides régionales.

Mme ROUMIGUIERES demande s'il est possible d'inclure le projet de Saint Jacques de Compostelle sous les arches du Puech Haut. Mme le Maire répond qu'en l'absence d'accessibilité, le projet ne sera pas subventionné.

Mme ROUMIGUIERES signale que M. Doucet fait partie du conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal, mais qu'il est toujours absent aux réunions, elle demande qu'il soit remplacé. M. MAGES craint que l'on nous supprime un représentant.

Mme ROUMIGUIERES quitte la séance à 23 heures 05.

M. MAGES signale que l'ADT (Agence de Développement Touristique) pourrait créer son propre label, car les organismes existants type Clévacances ou Gites de France ne font que vendre des labels et ne réalisent aucun contrôle a posteriori.

#### **VII-3-Pigeonnier :**

A la demande de Mme le Maire, M. Vidailac intervient sur le projet de pigeonnier. Il souhaiterait que l'association Citrus apporte son aide. Il serait possible de faire un pigeonnier en bois.

Mme le Maire rappelle que le but est d'attirer les pigeons afin d'y nicher, ensuite on récupérerait les œufs pour diminuer la population de ces volatiles dans le village.

Séance levée à 23 heures 17.